

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Courrier envoyé sous forme électronique à
vernehmlassungen@sif.admin.ch

Monsieur le Conseiller fédéral
Ueli Maurer
Chef du Département fédéral des finances
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : PM/15019994

Lausanne, le 13 avril 2016

Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Japon : procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du présent projet qui vise l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR), sous forme d'un arrêté fédéral, avec le Japon.

Il n'a pas de remarque concernant ce projet. En effet, ce pays semble bien correspondre au profil des Etats avec lesquels il est souhaitable d'introduire l'EAR en raison des liens économiques et politiques qu'il entretient avec la Suisse, des règles et pratiques qu'il applique en matière de régularisation du passé, de son haut niveau de confidentialité et de sécurité des données fiscales et des discussions sur l'accès au marché dans le cadre du dialogue financier en cours.

Nous vous remercions d'avoir consulté le Canton de Vaud sur ce projet et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- ACI
- OAE